

Réunion du 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme Béatrice DESVOY-JOPPE, M. Pascal VANSANTBERGHE, Mme Bernadette MAURICE, M. Daniel PONSIGNON, Mme Aurélie GOBRON, M. Pierre BERTIN, M. Luc MILLON, M. Jean-Luc CHAMPONNOIS, Mme Laura EBNER, M. Nicolas RAGOT et Mme Sylvie BERNADAT

a) Désignation du secrétaire de séance : Mme Sylvie BERNADAT

b) Approbation du compte rendu du conseil du 13 septembre 2021

Quelques corrections sont apportées.

Adoption : 9 voix et 2 abstentions.

c) Chemin piétonnier

Les travaux sont désormais terminés quelques points à revoir ont été signalés à la société Colas notamment l'alignement du chemin et des passerelles, ces derniers ont été corrigés.

Dans un souci d'esthétisme, il est proposé de revoir les peintures des ponts afin qu'ils soient en harmonie avec les passerelles, cette proposition doit faire l'objet d'une demande auprès du Département.

Compte tenu de l'amoncellement de branches au niveau du bief, M. Le Maire propose un nettoyage de celui-ci par la commune le samedi 23 octobre 2021 matin.

Adoption à la majorité, 3 abstentions.

L'inauguration des passerelles se déroulera le 04 décembre 2021, M. Le Maire propose d'y associer les enfants du village.

d) Projet Eolien

Un rappel du projet est énoncé par M. Le Maire :

11 éoliennes dont 8 sur la commune de Nuisement-sur-Coole

Les retombées annuelles minimales pour la commune s'élèveront à 133 720 € composées des différents loyers pour 67 020 € et des taxes pour 66 700 €.

Mesures compensatoires pour l'ensemble du projet : 717 000 € dont environ 350 000 € en accompagnement de projets pour la commune €

Hauteur totale : 180 m

Puissance unitaire entre 4,4 et 5,7 mw selon modèle retenu

Une distance de 1 500 m entre l'implantation des éoliennes et les habitations.

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales qui lie la société de Parc Eolien RWE à la commune de Nuisement-sur-Coole.

La convention, d'une durée de 41 ans prévoit une indemnité globale annuelle de 3 000 € en compensation de l'occupation, de l'élargissement et/ou renforcement des chemins, des servitudes de surplomb, du passage de câbles et de l'entretien courant des chemins.

Il est proposé de modifier l'article 8 relatif à la remise en état du terrain après démantèlement. Cet article fera l'objet de modifications et des réserves concernant les règles de sécurité y seront ajoutées.

Propositions adoptées à l'unanimité.

Afin d'améliorer le cadre de vie, des mesures d'accompagnement sont mises en place par RWE comme :

- une participation de bourses aux arbres à hauteur de 38 000 € pour Nuisement-sur-Coole et Cheniers

La commune travaille sur plusieurs projets notamment sur le réaménagement de la Grande rue, l'aménagement sportif et culturel de l'espace Jean-Pol Daumont, la protection de la faune, le chauffage de la Mairie et le renouvellement du véhicule communal

Le véhicule communal ayant fait l'objet de plusieurs réparations doit être remplacé à brève échéance.

Les retombées financières des éoliennes ne seront mobilisables qu'après accord du permis qui a été déposé en préfecture de la Marne le 21 septembre 2020.

Aussi, face à l'urgence de la situation un devis est demandé pour le renouvellement du véhicule communal par un véhicule électrique. Une demande de subvention est envisagée dans le cadre de la transition énergétique.

M. le Maire propose de repenser la programmation des futurs projets. Les choix des prochains investissements seront évoqués lors du prochain conseil.

e) Assurance statutaire

Le contrat d'assurance statutaire actuel arrive à échéance au 31/12/2021, il est proposé de le reconduire pour 2022-2025. Ce contrat a vocation à maintenir les traitements des agents en cas d'absence pour raison de santé, de perte d'emploi ou de salaires. Deux possibilités de cotisation sont exposées pour la reconduction, l'une sans option couvrant uniquement les salaires l'autre avec option incluant les charges patronales et les primes.

La cotisation avec option est retenue.

Vote : 11 voix 11

f) Contrat SEGILOG

M. le Maire propose le renouvellement du contrat SEGILOG, société ayant pour objet la vente et le suivi informatique pour un montant annuel de 2 088,00 € HT.

Vote : 11 voix sur 11

g) Audit Commune Nature

La Région Grand Est et les Agences de l'eau mettent à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement. La commune de Nuisement-sur-Coole concourt au dispositif « Commune nature » et a participé à l'Audit du 30 septembre 2021.

La commune s'est inscrite dans une démarche zéro phyto et espère obtenir une **3ème libellule** compte tenu de son engagement et des réalisations faites comme le

piège à insectes, le verger participatif, l'arboretum, la serre communale, la ruche communale, la récupération d'eau de pluies et l'enherbage des trottoirs.

Différents moyens de communication ont été utilisés : le site internet <https://nuisement-sur-coole.fr> ; le Petit Nuisementais ; l'application Illiwap ; l'appel aux habitants pour la participation de leur gestion de trottoir et prochainement l'information sur des panneaux.

h) Diagnostic agricole

Un diagnostic agricole a été réalisé pour la prise en compte du PLUI.

Une enquête a été diligentée par la chambre d'agriculture conjointement avec la Mairie, visant à présenter la coexistence du monde agricole et la population. Cela concerne principalement l'implantation des bâtiments agricoles et la circulation liée à cette activité.

Des corrections ont été apportées par la Mairie sur les plans présentés.

Les difficultés recensées sont remontées à la Chambre d'Agriculture pour analyse.

I) Questions diverses

- Suite à l'enfouissement du réseau des problèmes ne sont toujours pas résolus malgré les diverses demandes

- Les moyens d'action contre les chiens errants proches de leur domicile restent un sujet délicat

- Une porte vitrée de la gare a été cassée, la SNCF porte plainte contre l'auteur des faits

- Dans le cadre de l'organisation du 14 juillet 2022, M. PERRIN de l'association La Petite Maison dans la Prairie viendra présenter son activité en vue d'animer cette journée

Prochain conseil le 08 novembre 2021 à 20h30

La séance est levée à 22h15.